



Blagnac, le 27 janvier 2025

# Ce qu'il faut savoir sur les options à Blagnac

Comme vous le savez, l'UNSA-ICNA n'a pas signé le protocole. Mais comme l'administration a trouvé d'autres signataires pour l'accompagner dans ses projets de casse du modèle ICNA, le protocole poursuit sa lancée. Ainsi depuis quelques mois tous les centres s'activent à mettre leur tour de service en conformité avec le nouvel arrêté. Blagnac ne fait pas exception.

L'heure de la consultation sur les tours de service options est arrivée. Ne ménageons pas le suspense plus longtemps : l'UNSA-ICNA ne demande aucune option. Petit tour d'horizon sur qu'il faut savoir sur les options 1 et 2bis, celles proposées à Blagnac, avant de se prononcer la semaine prochaine lors de la consultation.

## L'option 1

### ➤ Les contraintes liées à l'option 1

Un tour de service avec le dispositif optionnel 1 est proposé par le SNCTA. En résumé, cette option consiste, sur une période dite densifiée, à ce que chaque équipe propose un contrôleur pour effectuer 4 vacations de contrôle sur 6 jours au lieu de 3. Cette quatrième vacation, appelée "J zéro" ou "Je" ou "Jx" selon les patois locaux, s'effectuerait avant un J1 de l'équipe, et donnerait droit à une récupération pour le contrôleur concerné. Le contrôleur pourrait donc travailler J0 - J1 - J2 - J3, et ressentir **une fatigue en conséquence**. Quant à la récupération, il est à craindre que le contrôleur ne puisse pas la poser lorsqu'il le souhaite, mais plutôt lorsqu'il pourra, compte tenu des restrictions sévères sur nos droits à absence et notre **effectif misérable**.

Les contrôleurs en bureau, comme les détachés ou les assistants de sub qui maintiennent leur mention d'unité, ne sont pas oubliés. Pour eux l'option consiste en des recyclages dirigés. L'encadrement peut, selon les besoins du service, imposer à un agent un recyclage pendant la période de charge. Cela peut être **un jour de week-end, un jour férié ou une nuit**.

Un paramètre N est calculé pour déterminer chaque année combien de J zéro en moyenne chaque contrôleur effectue. Cette valeur contraint aussi le nombre de recyclages dirigés pour les contrôleurs en bureau. Et ce N permet de calculer combien est rémunérée l'option.

## ➤ Combien l'option 1 est-elle rémunérée ?

La rémunération dépend de la valeur de N (qui dépend du nombre de J zéro effectué). Elle consiste en une part mensuelle et, si N est strictement supérieur à 4, en une autre prime versée annuellement "one shot" (normalement en novembre).

La part mensuelle est de 345 euros bruts. Ce montant représente 312 euros nets de charges sociales avant impôt sur le revenu. Au final en net après impôt, cela représente par exemple **197 euros** si vous êtes dans la tranche à 41 % (228 euros si vous êtes dans la tranche à 30 % et 186 euros si vous êtes dans la tranche à 45 % - on a tenu compte des 10% d'abattement pour frais professionnels).

Pour N strictement supérieur à 4, ce qui serait le cas à Blagnac d'après les projections de la sub contrôle, une prime supplémentaire serait versée en novembre d'un montant de 1035 x (N-4) euros bruts. 1035 euros bruts, c'est 936 euros nets avant impôt, et **591 euros** nets après impôt si vous êtes dans la tranche à 41 % (683 euros dans la tranche à 30 % et 557 euros dans la tranche à 45 %).

## ➤ Qui perçoit la prime ?

Comme nous l'avons vu dans le premier paragraphe, les contraintes ne pèsent que sur ceux qui exercent une mention d'unité (contrôleurs en équipe, détachés, assistants de sub avec MU...). Pourtant la rémunération associée à l'option est versée également aux agents de l'encadrement sans MU qui ne subissent aucune contrainte, dans des montants parfaitement identiques aux contrôleurs. Chef de centre, chef de service, son adjoint, chefs de sub... **tout le monde ramasse**. A la santé des contrôleurs.

## ➤ Peut-on sortir d'une option ?

On sait comment on rentre dans l'option : il suffit qu'il y ait une majorité de suffrages favorables exprimés lors de la consultation de la semaine prochaine. Pour en sortir en revanche, c'est une autre affaire. L'article 58 de l'arrêté contrôle issu du protocole précise en effet qu'il peut être mis fin à un dispositif optionnel "*sous réserve que l'organisation du travail mise en œuvre à la sortie de l'option réponde à un niveau acceptable de performance et de sécurité*". Qui décide si le niveau est acceptable ? Comment décide-t-on si le niveau est acceptable ? Mystère. Ne soyons pas naïfs, dans un système hiérarchique aussi vertical que celui de la DO, une fois l'option votée, **seule l'administration décidera** si nous pouvons en sortir ou pas. Les contrôleurs n'auront qu'à subir.

## L'option 2 bis

Entrer dans l'option 2 bis nous contraindrait à définir des vacances de soirée qui commencent strictement plus de trois heures avant la vacation de nuit. Si l'administration a choisi de travailler en GT avec des solutions qui imposaient déjà cette contrainte, il ne faut pas oublier pour autant **qu'elle demeure optionnelle**. Pour pouvoir être mise en œuvre conformément à l'arrêté contrôle ratifié par l'administration et le SNCTA, cette option doit être soumise à consultation des contrôleurs. Et pour être soumise à consultation, encore faut-il qu'une organisation syndicale demande qu'elle le soit.

Cette option permet à l'administration de mobiliser une partie des contrôleurs de l'équipe de nuit sur la journée. Chacun comprendra que cette disposition **est extrêmement intéressante pour la DSNA**. Et cette option est rémunérée 105,05 euros bruts mensuels, soit en net après impôt **une soixantaine d'euros**.

Compte tenu du bénéfice que peut tirer la DSNA de cette option en optimisant sa capacité de contrôle, la rémunération proposée en contrepartie est ridicule, pour ne pas dire insultante.

## Conclusion

**La consultation (au moins pour l'option 1) commence lundi 3 février au matin, et se termine samedi 8 au soir.** Il est important que chacun puisse se prononcer en ayant en tête tous les éléments. Ce communiqué a pour ambition de vous transmettre des éléments que d'autres ne vous transmettront peut-être pas.

Notre centre est malade. Malade d'un **sous-effectif dont seule l'administration est responsable**. Aujourd'hui l'administration a besoin de notre flexibilité pour rattraper ses fautes. Nous vous invitons à lui dire que **tout ne s'achète pas**, encore moins lorsqu'il s'agit de notre qualité de vie. Il est temps pour elle d'assumer.

